

SEANCE DU 19 JANVIER 2016

Le dix-neuf janvier deux mil seize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Eric BARBIER, Benoît DUVAL, Isabelle GUILLOU, Dominique HOCHET, Catherine LE BERT, Fernand ALEXANDRE, Murielle SAILLARD, Eric GUILLOU, Robert ROUCAN, Eric VOISIN.

ABSENTS : Néant

SECRETARE DE SEANCE : Chantal LEBACHELEY

Commission d'urbanisme intercommunale (DCM 2016-01-01)

Suite à la prise de compétence PLUI par la Communauté de Communes de la Hague et aux collaborations définies lors de la conférence des maires le 19 novembre 2015 et afin de constituer une commission d'urbanisme intercommunale, le conseil municipal doit nommer un membre référent pour assurer la liaison entre la commission et la commune.

Pascal MONHUREL s'est porté volontaire pour cette mission de référent. Toutefois, il pense qu'il serait judicieux d'avoir un suppléant pour le remplacer en cas d'indisponibilité. Il en fera part aux membres de la commission lors de la prochaine réunion du 20 janvier 2016 à la CCH.

Le maire demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour suppléer.
Chantal LEBACHELEY propose sa candidature.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Délibérations sur les amortissements (DCM 2016-01-02)

Sur le budget site touristique : Lors de la précédente réunion du conseil (1^{er} décembre 2015) une décision modificative a été prise pour prévoir des crédits nécessaires à l'amortissement de la barrière levante et les machines à laver et à sécher. Or, il s'avère que les imputations n'étaient pas complètes pour la prise en compte par la trésorerie. Une nouvelle décision modificative qui annule et remplace la précédente (DCM 2015-12-05) est à prendre de la manière suivante :

Compte de dépense :

Chapitre 042 Article 6811 : 2 247,49 € (machines à laver et à sécher)

Chapitre 042 Article 6811 : 1 733,33 € (barrière levante)

Chapitre 023 Article 023 : -3 980,82 €

Compte de recettes :

Chapitre 021 Article 021 : -3 980,82 €

Chapitre 040 Article 28188 : 2 247,49 € (machines à laver et à sécher)

Chapitre 040 Article 28188 : 1 733,33 € (barrière levante)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Décisions modificatives (DCM 2016-01-03)

Le receveur municipal signale une insuffisance de crédit budgétaire de 3 139,00 € à l'article 73925 pour le FPIC dont le montant s'élève à 4 534,00 €. Une décision modificative est soumise aux membres du conseil municipal dans le but de financer le FPIC de la manière suivante :

Article 61522 : - 3 139,00 €
Article 73925 : + 3 139,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

Affaire SCI LA BOVEDA (DCM 2016-01-04)

Le maire informe le conseil municipal de la prise en charge par l'assureur GROUPAMA de sa déclaration au titre de la protection juridique concernant l'affaire SCI LA BOVEDA.

Il demande l'autorisation de défendre les intérêts de la commune en justice et de prendre comme défenseur le cabinet COUDRAY sis au Parc d'affaires Oberthur 1, rue Raoul Ponchon 35044 RENNES CEDEX

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à ester en justice.

Association « 3 P'tits Points » : Manifestation Guingu'art (DCM 2016-01-05)

Patrice LOIR représentant l'association « 3 P'tits Points » nous demande d'accorder la gratuité de la nuitée du 25 au 26 juin 2016 au camping pour la venue d'une délégation de leurs amis et voisins iliens (80 personnes environ) dans le cadre de leurs échanges culturels avec Aurigny.

Patrice LOIR précise que la plupart des invités seront logés chez l'habitant mais qu'il risque d'avoir besoin d'installer une partie des invités. L'association fournira les tentes et le matériel de couchage.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité et répond favorablement à cette demande à titre gratuit.

Autre demande de la part de l'association : Plusieurs jeunes Omonvillais souhaiteraient emprunter le baby foot de la salle des gîtes de mer afin d'organiser un tournoi sur l'espace vert le jour de leur Guingu'art le 25 juin 2016.

Le conseil municipal après en avoir discuté décide de ne pas donner l'autorisation de déplacer le baby foot de la salle des gîtes car ce matériel est exclusivement réservé à la clientèle des gîtes faisant partie des supports de publicité de location.

Association « Les Cordes Sensibles »(DCM 2016-01-06)

Christophe BLANCHIN sollicite le conseil municipal pour l'utilisation de la salle des gîtes de mer afin développer des activités de formation musicale dans la commune sachant qu'il a déjà contacté l'association 3 P'tits Points pour coordonner l'utilisation de la salle.

Le conseil municipal est d'accord pour le prêt de la salle du haut du bâtiment d'accueil des gîtes uniquement.

Résiliation du bail du 2^{ème} étage du presbytère (DCM 2016-01-07)

Bruno VOISIN et Stéphanie LANGLOIS nous informe de leur départ du logement du 2^{ème} étage du presbytère pour le 31 mars 2016.

Le conseil municipal décide de remettre ce logement en location dès le mois d'avril 2016 pour un loyer mensuel d'un montant de 620 €

Conseil portuaire (DCM 2016-01-08) : Le Conseil départemental sollicite le maire pour savoir si des modifications doivent intervenir dans la représentation du CM au Conseil portuaire ; le mandat des membres (d'une durée de cinq ans) étant expiré.

Aucun changement n'est envisagé :

Titulaire : Eric VOISIN

Suppléant : Fernand ALEXANDRE

Questions diverses

Gîtes de mer :

Lors de la dernière réunion de Conseil, il a été décidé de ne pas remplacer les rideaux des fenêtres de salle de bains des dix gîtes de mer mais seulement ceux des portes d'entrée. Chantal LEBACHELEY a donc redemandé des devis aux trois entreprises sollicitées.

Le devis DECORISOL est retenu : 1 474,56 € TTC pour la qualité du produit présenté.

Fibre optique :

MANCHE NUMERIQUE nous informe par courrier que le déploiement se termine sur la commune. Les personnes qui ont adhéré au dispositif vont recevoir un courrier de leur part sur les opérateurs éventuels. Le conseil s'inquiète du manque d'information

Circulation des poids lourds chemin de la Blanche Pierre :

Le maire signale qu'un camion a endommagé le mur du chemin de la Blanche Pierre. Il prendra un arrêté en interdisant l'accès aux deux extrémités de cette voie.

Projet de charte de commune nouvelle :

Pour anticiper sur la création d'une éventuelle commune nouvelle, une trame de charte est proposée par la CCH afin de faciliter sa rédaction par le conseil municipal.

Celui-ci se réunira le 3 février à 20 h 30 pour l'étudier point par point afin de retourner ses propositions à la CCH.

Courrier ADORR :

Le maire donne lecture d'un courrier de l'association ADORR demandant notamment une mise en conformité du PLU. Le conseil fait remarquer que le PLU est tout à fait conforme et qu'il n'a pas l'intention de demander une modification de la zone AUT ; sur le terrain où devait se construire un hôtel. L'élu référent de la commune ne fera donc pas de requête compte tenu de cette décision.

Il précise, d'autre part, qu'il n'y a pas de riverains autour de la future voie de désenclavement.

La séance est levée à 22h30

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		LE BERT Catherine	
LEBACHELEY Chantal		ALEXANDRE Fernand	
LEQUERTIER Patrick		VOISIN Eric	
BARBIER Eric		SAILLARD Murielle	
DUVAL Benoît		GUILLOU Eric	
GUILLOU Isabelle		ROUCAN Robert	